

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 976

16 avril 2014

SOMMAIRE

BAGAN S.A.	46831	International Automotive Components Group Europe S.à r.l.	46847
Buyadvisor S.à r.l.	46847	International Essences Sàrl	46826
Café des Rochers S.à r.l.	46834	Ireco Trading and Production S.A.	46845
Domtar Lux SA	46835	Jovira Investments S.A.	46845
G.O. III Luxembourg Oxford Sàrl	46848	Letool	46847
G.O. III Luxembourg Oxford Sàrl	46848	Locadis S.A.	46847
Green Bear S.A.	46823	LSH CO	46846
GTCR Gridlock Holdings (Brazil) S.à r.l.	46822	LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial	46847
GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	46822	MadfreaX, A.s.b.l.	46846
Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l.	46826	"Management Business Technology S.à r.l."	46846
Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l.	46834	McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	46828
HC MERTES-GONCALVES Succession Anc. Ets. HOLCHER ET CONZEMIUS	46822	McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	46828
Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A.	46802	McKesson Luxembourg Finance I S.à r.l.	46846
High Road Capital Partners S.à r.l.	46830	Munawwar S.A.	46846
Hillder S.A.	46821	Nexstep	46811
Iceberg Luxembourg S.à r.l.	46835	Omnium Holding AG	46806
Induno S.A.	46848	Restaurant Jian Xing S.à r.l.	46830
Intégral S.A.	46848		

Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.392.

In the year two thousand and fourteen,
on the sixth day of the month of February.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") of "Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A." (the "Company"), incorporated in Luxembourg on 18 February 2005, by deed of the undersigned notary as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 634, on 30 June 2005.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 04 June 2013, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1827, on 30 July 2013.

The Meeting was declared open at 09.00 a.m. and was presided over by Mr Jeremy Vickerstaff, General Manager, Henderson Management S.A., professionally residing in Luxembourg who appointed Mrs JeanAnne Yelverton, employee, professionally residing in Luxembourg as Secretary of the meeting.

The Meeting elected as scrutineer, Mr Eleanor Lever, employee, professionally residing in Luxembourg.

All shareholders were present or represented and declared to have knowledge of the agenda of the Meeting and to waive any and all procedures of convening or others.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the shareholders present and represented and by the members of the board of the Meeting, said list and the proxies of the shareholders represented, initialled ne varietur, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.

2. It results from the said attendance list that all the shares of the Company are present or represented at the Meeting which is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all matters on the agenda, of which the shareholders have been informed before this Meeting

3. The agenda of the Meeting was as follows:

Agenda

1) To increase the corporate capital by an amount of four hundred thousand euros (EUR 400,000.-), so as to raise it from its current amount of one million eight hundred and fifty thousand euros (EUR 1,850,000.-) divided into one thousand eight hundred and fifty (1,850) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) per share to two million two hundred and fifty thousand euros (EUR 2,250,000) divided into two thousand two hundred and fifty (2,250) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) per share.

2) To issue four hundred (400) new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the shareholders' resolution resolving on the capital increase;

3) To accept the subscription of these four hundred (400) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000) per share by Henderson Management S.A. a company existing and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash, subject to the waiver by HPC Nominees Limited, a limited liability company incorporated in the United Kingdom, whose registered office is at 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE United Kingdom, registered with Companies House in the United Kingdom under number 00607057 of its preferential subscription right;

4) To amend Article 5.1 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the Agenda to read as follows:

"The Company has an issued and paid-up capital of two million and two hundred fifty thousand euros (EUR 2,250,000.-) divided into two thousand two hundred fifty (2,250) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) per share, each fully paid-up."

5) To amend Article 4.1 of the Articles of incorporation to replace the reference to "Council Directive 85/611/EEC of 20 December 1985" by a reference to "Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009".

6) To amend Article 4.2 of the Articles of Incorporation to replace the reference to "Part 4, Chapter 13 of the law of 20 December 2002 on UCIs" by a reference to "Part 4, Chapter 15 of the law of 17 December 2010 on UCIs".

7) To amend Article 15.1, first paragraph, of the Articles of Incorporation to delete the words "and for the first time in 2006."

8) To amend article 22 of the Articles of Incorporation to replace the reference to “20th December 2002 on UCIs” by a reference to “17 December 2010 on UCIs, as amended”;

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to increase the corporate capital by an amount of four hundred thousand euros (EUR 400,000.-), so as to raise it from its current amount of one million eight hundred and fifty thousand euros (EUR 1,850,000.-) divided into one thousand eight hundred and fifty (1,850) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) per share to two million two hundred and fifty thousand euros (EUR 2,250,000.-) divided into two thousand two hundred and fifty (2,250) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) per share.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to issue four hundred (400) new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting resolving the capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr Jeremy Vickerstaff, General Manager, Henderson Management S.A., professionally residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of (i) “Henderson Management S.A.” a company existing and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg and (ii) “HPC Nominees Limited”, a limited liability company incorporated in the United Kingdom, whose registered office is at 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE United Kingdom, registered with Companies House in the United Kingdom under number 00607057;

The person appearing declared to expressly waive in the name of and on behalf of “HPC Nominees Limited” its preferential subscription right (if any);

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of “Henderson Management S.A.” for four hundred (400) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) per share and to make full payment for each such new shares by a contribution in cash of four hundred thousand euros (EUR 400,000.-).

Proof of this payment in cash of an aggregate amount of four hundred thousand euros (EUR 400,000.-) has been given to the notary who expressly states this.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to accept the subscription of these four hundred (400) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) per share by “Henderson Management S.A.” a company existing and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to amend Article 5.1 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the Agenda to read as follows:

“The Company has an issued and paid-up capital of two million and two hundred fifty thousand euros (EUR 2,250,000.-) divided into two thousand two hundred fifty (2,250) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) per share, each fully paid-up.”

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to amend Article 4.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ **4.1.** The purpose of the Company is the creation, the promotion, the administration and the management of undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») authorised pursuant to Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009, as amended, on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS and of other undertakings for collective investment («UCIs»).”

Sixth resolution

The Meeting RESOLVES to amend Article 4.2. of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ **4.2.** More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by Part 4, Chapter 15 of the law of 17 December 2010 on UCIs.”

Seventh resolution

The Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of Article 15.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ 15.1. The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of March of each year at 2.00 p.m..”

Eighth resolution

The Meeting RESOLVES to amend article 22 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended and with the law of 17 December 2010 on UCIs, as amended.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand six hundred euro.

There being no further item on the agenda the chairman closed the Meeting at a.m.

The undersigned notary who speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English and followed by a French translation. In case of divergences between the English and French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mille quatorze,
le six février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

l'assemblée extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A.» (la «Société»), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 364 en date du 30 juin 2005.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 04 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1827 en date du 30 juillet 2013.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Monsieur Jeremy Vickerstaff, General Manager et Président du Conseil d'Administration, Henderson Management S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame JeanAnne Yelverton, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutatrice Madame Eleanor Lever, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur la liste de présence signée par les actionnaires présents et représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur» resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

2. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions de la Société sont représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant la présente Assemblée.

3. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400,000.-) pour l'augmenter de son montant actuel d'un million huit cent cinquante mille euros (EUR 1,850,000.-) divisé en mille huit cent cinquante (1,850) actions ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) par action à deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2,250,000.-) divisés en deux mille deux cent cinquante actions (2,250), ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) par action.

2) Emission de quatre cents (400) nouvelles actions avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à l'augmentation de capital.

3) Acceptation de la souscription de quatre cents (400) nouvelles actions, sans valeur nominale par Henderson Management S.A, une société soumise au droit luxembourgeois et ayant son siège social 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, et acceptation du paiement complet pour chacune de ces actions par un apport en espèces, sous réserve de la renonciation de HPC Nominees Limited, une société soumise au droit anglais, établie au 201 Bishopsgate, London

EC2M 3AE, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Companies House au Royaume-Uni sous le numéro 00607057 à son droit préférentiel de souscription.

4) Modification de l'article 5.1 des Statuts, de façon à refléter les résolutions prises sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour:

«La Société a un capital souscrit et libéré de deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2,250,000.-) divisé en deux mille deux cent cinquante (2,250) actions, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) par action, chacune étant complètement libérée.»

5) Modification de l'article 4.1 des Statuts pour remplacer la référence à la «directive 85/611/CEE du Conseil du 20 décembre 1985» par une référence à la «directive 2009/65/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009».

6) Modification de l'article 4.2 des Statuts pour remplacer la référence à la «partie 4, chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002» par une référence à la «partie 4, chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010».

7) Modification de l'article 15.1, premier alinéa des Statuts afin de supprimer les mots «et pour la première fois en 2006».

8) Modification de l'article 22 des Statuts pour remplacer la référence à la «loi du 20 décembre 2002 sur les OPC» par une référence à la «loi du 17 décembre 2010 sur les OPC, telle que modifiée.»

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400,000.-) pour l'augmenter de son montant actuel d'un million huit cent cinquante mille euros (EUR 1,850,000.-) divisé en mille huit cent cinquante (1,850) actions ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) par action à deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2,250,000.-) divisés en deux mille deux cent cinquante actions (2,250), ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) par action.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'émettre quatre cents (400) nouvelles actions avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à l'augmentation de capital.

Souscription - Libération

A la suite de quoi comparait Monsieur Jeremy Vickerstaff, General Manager, «Henderson Management S.A.», résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de (i) «Henderson Management S.A.», une société soumise au droit luxembourgeois et ayant son siège social au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et (ii) «HPC Nominees Limited», une société soumise au droit anglais, établie au 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Companies House au Royaume-Uni sous le numéro 00607057.

La personne comparante ayant le pouvoir de souscrire au nom et pour le compte de «HPC Nominees Limited» déclare renoncer expressément à son droit préférentiel de souscription (si applicable);

La personne agissant au nom et pour le compte de «Henderson Management S.A.», déclare souscrire quatre cents (400) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) par action par un apport en numéraire total de quatre cent mille euros (EUR 400,000.-).

La preuve de ce paiement en numéraire d'un montant total de quatre cent mille euros (EUR 400,000.-) a été remise au notaire, qui la constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accepter la souscription de quatre cents (400) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000) par action par «Henderson Management S.A.», une société soumise au droit luxembourgeois et ayant son siège social au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, et d'accepter la libération complète pour chacune de ces actions par un apport en numéraire.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 5.1 des Statuts, de façon à refléter les résolutions prises sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour:

«La Société a un capital souscrit et libéré de deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2,250,000.-) divisé en deux mille deux cent cinquante (2,250) actions, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) par action, chacune étant complètement libérée.»

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 4.1 des Statuts comme suit:

« 4.1. La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») agréés conformément à la directive 2009/65/CE du Parlement Européen et du Conseil

du 13 juillet 2009, telle que modifiée, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les OPCVM, ainsi que d'autres organismes de placement collectif («OPC».)»

Sixième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 4.2 des Statuts comme suit:

« **4.2.** Plus généralement, la Société peut également entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles et nécessaires à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la partie 4, chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC.»

Septième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 15.1 des Statuts comme suit:

« **15.1.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de mars de chaque année à 14.00 heures.»

Huitième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 22 des Statuts comme suit:

«Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée et à la loi du 17 décembre 2010 sur les OPC, telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Le notaire soussigné qui parle l'anglais déclare que le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français. En cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. VICKERSTAFF, J.A. YELVERTON, E. LEVER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 février 2014. Relation: EAC/2014/2103. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014023399/244.

(140028219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Omnium Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 184.458.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den dreissigsten Januar.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- FIIF International S.A. (B 64.653), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

hier vertreten durch Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

handelnd auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 2. Februar 2004, welche Vollmacht am 9. Dezember 2011 bestätigt wurde,

er selbst hier vertreten durch Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 28. Januar 2014,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Omnium Holding AG" gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobilien- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €), eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100.- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar dritten Montag des Monats April jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2014.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2015.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet. Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr NEUNHUNDERT EURO (900.- €).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- MMS Mercury Management Services S.A. (B 135.236), mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, welche durch ihren ständigen Vertreter Götz SCHÖBEL, Betriebswirt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, vertreten wird.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

- LCG International A.G. (B 86.354), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Die Mandate des einzigen Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2019 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand fourteen, on the thirty of January.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

- FIIF International S.A. (B 64.653), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, here represented by Wolfram Otto VOEGELE, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given under private seal on the 2nd of February 2004, which proxy has been approved on the 9th of December 2011,

himself here represented by Kai-Uwe BERG, lawyer, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given under private seal on the 28th of January 2014,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "Omnium Holding AG".

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31.000.- €) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED EURO (100.- €) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Monday of the month of April at 10.00 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2014.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2015.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31.000.- €) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about NINE HUNDRED EURO (900.- €).

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following one is appointed Director:

- MMS Mercury Management Services S.A. (B 135.236), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

here represented by its permanent representative Götz SCHÖBEL, business economist, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Second resolved

Is elected as auditor:

- LCG International A.G. (B 86.354), with registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2019.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (theirs) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: BERG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: LAC / 2014 / 4900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014024187/242.

(140028892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

Nexstep, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 184.448.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Nexyard S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) formed under the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000) having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.638,

here represented by Me Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 13 December 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Nexstep (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity as well as alternative investment fund manager in compliance with the provisions of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by:

- twelve thousand (12,000) class A shares (the "A Shares");
- two hundred and fifty (250) class B shares (the "B Shares"); and
- two hundred and fifty (250) class C shares (the "C Shares" and together with the A Shares and B Shares, the "Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into three (3) classes of Shares, each of them having the same nominal value.

6.1.1 The holders of A Shares are entitled (pro rata the number of A Shares they hold) to:

one hundred per cent (100%) of any amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in class A shares of Nexstep Investments, S.à r.l.; less the pro rata share of all costs and expenses that may be incurred by the Company, as adjusted from time to time.

6.1.2 The holders of B Shares are entitled (pro rata the number of B Shares they hold) to:

- one hundred per cent (100%) of any fee or commission received by the Company in consideration for its management services to be rendered to any alternative investment fund to be set-up; and
- any other available amount distributed to the Company and not distributed to the holders of A Shares and C Shares in accordance with articles 6.1.1 and 6.1.3; less
- the pro rata share of all costs and expenses that may be incurred by the Company, as adjusted from time to time.

6.1.3 The holders of C Shares are entitled (pro rata the number of C Shares they hold) to:

- one hundred per cent (100%) of any amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in class C shares of Nexstep Investments, S.à r.l.; less
- the pro rata share of all costs and expenses that may be incurred by the Company, as adjusted from time to time.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager or a class A manager and a class B manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3. No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video-conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers including at least a class A manager and a class B manager.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by a class A manager and a class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by a class A manager and a class B manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of October of each year and shall end on the thirtieth of September of the next year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Save as otherwise provided herein, distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 6 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 25 Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 30 September 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred shares (12,500) Shares issued having a nominal value of one euro (1) each have been subscribed by Nexyard S.à r.l., aforementioned, which paid an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) for such subscription.

The Shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Guillaume Poitrinal d'Hauterives, born in Paris (France) on 22 December 1967, residing at 63, rue de Varenne, 75007 Paris, France, as class A manager;

(ii) Annabelle Weiss, born in Greenwich (United States) on 23 May 1981, residing at 8, rue Eugène Labiche, 75016 Paris, France, as class B manager; and

(iii) Paul Heiser, born in Esch-sur-Alzette (Luxembourg) on 29 March 1966, professionally residing at 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Nexyard S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125,000.-), ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculé auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 176.638,

dûment représenté par Maître Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 13 décembre 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Nexstep» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut également agir en tant qu'associé/actionnaire avec une responsabilité limitée ou illimitée de toute société luxembourgeoise ou étrangère ainsi que de tout gestionnaire de fonds d'investissement alternatif conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatif.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par:

- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales A»);
 - deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales B»);
 - deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales C») et ensembles avec les Parts A et les Parts B, les «Parts Sociales»),
- ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en trois (3) catégorie de Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.1.1 Les détenteurs de Parts Sociales A ont le droit (au prorata du nombre de Parts Sociales A qu'ils détiennent) à:

- cent pour cent (100%) de tout montant distribué par la Société en relation avec son investissement direct ou indirect dans les parts sociales de catégorie A de la société Nexstep Investment, S.à r.l.; moins
- la part des coûts et dépenses proportionnellement aux nombres de Parts Sociales A qu'ils détiennent incombant à la Société telle que rajustée de temps à autre.

6.1.2 Les détenteurs de Parts Sociales B ont le droit (au prorata du nombre de Parts Sociales B qu'ils détiennent) à:

- cent pour cent (100%) de tout revenu ou commission reçu par la Société en considération des services de gestion rendu à tout fonds d'investissement alternatif à constituer; et
- tout autre montant distribué à la Société et non distribué par la Société aux détenteurs de Parts Sociales A et de Parts Sociales C conformément aux articles 6.1 et 6.3 des présents statuts; moins
- la part des coûts et dépenses proportionnellement aux nombres de Parts Sociales B qu'ils détiennent incombant à la Société telle que rajustée de temps à autre.

6.1.3 Les détenteurs de Parts Sociales C ont le droit (au prorata du nombre de Parts Sociales C qu'ils détiennent) à:

- cent pour cent (100%) de tout montant distribué par la Société en relation avec son investissement direct ou indirect dans les parts sociales de catégorie C de la société Nexstep Investment, S.à r.l.; moins
- la part des coûts et dépenses proportionnellement aux nombres de Parts Sociales C qu'ils détiennent incombant à la Société telle que rajustée de temps à autre.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant ou d'un gérant de catégorie A ou d'un gérant de catégorie B. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Sauf dispositions contraires des présents statuts, les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément aux dispositions de l'article 6 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25 Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales émises ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ont été souscrites par Nexyard, S.à r.l., précité, pour un prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Le(s) personne(s) suivante(s) est (sont) nommée(s) gérant pour une durée indéterminée:

Guillaume Poitrinal D'Hauterives, né à Paris (France) le 22 décembre 1967, et résidant au 63, rue de Varenne, 75007 Paris, France, en tant que gérant de catégorie A;

Annabelle Weiss, né à Greenwich (Etats-Unis) le 23 mai 1981, et résidant au 8, rue Eugène Labiche, 75016 Paris, France, en tant que gérant de catégorie B; et

Paul Heiser, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) le 29 mars 1966, et résidant professionnellement au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HÉMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15791. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014024177/571.

(140028568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

Hilder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014027266/12.

(140033162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

GTCR Gridlock Holdings (Brazil) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.879.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/02/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014027254/11.

(140032700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.934.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/02/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014027255/11.

(140032699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

HC MERTES-GONCALVES Succession Anc. Ets. HOLCHER ET CONZEMIUS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4823 Rodange, 24, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 88.982.

L'an deux mil quatorze, le six février.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Lionel MERTES, né le 04 juin 1959 à Differdange, demeurant à L4810 Rodange, 257, rue du Clopp,

Laquelle partie comparante a prié le notaire instrumentant à acter ce qui suit:

La partie comparante détient l'ensemble des parts sociales de la société, de sorte qu'elles sont propriétaires de la totalité des 100 parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€), représentant douze mille cinq cents euros (12.500.-€), soit l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée

HC MERTES-GONCALVES Succession Anc. Ets. HOLCHER ET CONZEMIUS

établie et ayant son siège social à L-4823 Rodange, 24, rue de l'Industrie,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 23 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1553 du 29 octobre 2002, page 74.516.

Monsieur Lionel MERTES a acquis 5 parts sociales suivant un acte de cession sous seing privé, laquelle cession de parts est annexée en copie aux présentes, le tout aux conditions convenues entre parties, sans aucune intervention de la part du notaire instrumentant, et au prix convenu entre parties, payé en dehors de l'intervention et de la comptabilité du notaire instrumentant.

L'associé a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

Première résolution

L'associé unique constate que suite à la prédite cession de parts, le capital social est actuellement souscrit par lui, savoir

Monsieur Lionel MERTES, né le 04 juin 1959 à Differdange, demeurant à L4810 Rodange,
 257, rue du Clopp, 100 parts sociales
 TOTAL: 100 parts sociales

Deuxième résolution

L'associé décide d'accepter la démission de Monsieur Carlos GONCALVES DA SILVA, demeurant à L-4805 Rodange, 18, rue Adolphe, en sa qualité de gérant technique et lui accorde pleine et entière décharge pour sa gestion effectuée depuis sa nomination, jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Monsieur Lionel MERTES, né le 04 juin 1959 à Differdange, demeurant à L4810 Rodange, 257, rue du Clopp, est nommé gérant unique de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et résidence, elles ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signés: L. MERTES, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 février 2014. Relation: EAC/2014/2480. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014027274/59.

(140033131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

L'an deux mille quatorze, le quatre février.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Madame Laura Bretonneau, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme «GREEN BEAR S.A.» avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 08 janvier 2014.

Une copie de l'extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante, ès qualités qu'elle agit, et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- La société anonyme «GREEN BEAR S.A.» a été constituée sous la dénomination de GREEN HOUSING S. à r.l. suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1100 du 23 mai 2006 (ci-après dénommée la «Société»), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.689,

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 651 du 16 mars 2013.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois millions neuf cent vingt-trois mille dix euros (EUR 3.923.010.-) représenté par cent douze mille quatre-vingt-six (112.086) actions d'une valeur nominale de trente-cinq euros (EUR 35.-) chacune.

- Les statuts de la Société prévoient en leur article cinq, quatrième alinéa et suivants:

«Capital autorisé:

Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante euros (5.792.360,- EUR), le cas échéant par la création et l'émission, en une fois ou en tranches successives, de cinquante-trois mille quatre cent dix (53.410) actions nouvelles de Classe A d'une valeur nominale de trente-cinq euros (35,- EUR) chacune. Ces actions nouvelles pourront uniquement être émises:

- pour un maximum de vingt-trois mille quatre cent dix (23.410) actions nouvelles, dans le cadre de l'exercice éventuel des vingt-trois mille quatre cent dix (23.410) bons de souscription d'actions «GB 3» (échéance décembre 2013), «GB 4» (échéance janvier 2014), «GB Wind» (échéance février 2015) ainsi que ceux émis par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 02/09/09 (échéance août 2014),

- pour un maximum de trente mille (30.000) actions nouvelles, dans le cadre de l'attribution de bons de souscription d'actions à un prix d'exercice de trente-cinq euros (35,- EUR) par bon, aux actionnaires qui participeront à un prêt à la Société d'un montant maximum de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) visant à assurer les besoins de trésorerie à court terme de la Société, à raison d'un bon de souscription (exercé à tout moment dans une délai de trois ans après la date d'échéance du prêt) attribué par tranche de cent euros (100,- EUR) de prêt souscrit.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital uniquement et conformément au paragraphe 5 «Capital autorisé» du présent article, en une fois ou en tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital,

- à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital autorisé et en relation avec l'émission et la conversion des bons de souscription d'actions définies au paragraphe 5 «Capital autorisé» du présent article, étant entendu que le Conseil d'Administration ne pourra en aucun cas refuser la conversion des bons de souscription, déjà émis ou à émettre, à l'un quelconque de leurs détenteurs dans la mesure où cette conversion est demandée conformément aux modalités d'émission des bons de souscription en question,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives telles que définies dans le paragraphe 5 «Capital autorisé» du présent article, ainsi que les modalités de libération des actions nouvelles octroyées en contrepartie des bons de souscription attribués.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la publication de cette modification statutaire et peut être renouvelée, dans le cadre et les conditions définies au paragraphe 5 «Capital autorisé» du présent article, par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Consécutivement à la réception de la notification de l'exercice d'options de conversion des bons de souscription d'actions «GB 3» (échéance décembre 2013), «GB 4» (échéance janvier 2014) émises par la Société, et venues à échéance, le Conseil d'Administration de la Société, dans les résolutions adoptées par lui en date du 08 janvier 2014, a décidé:

(i) d'augmenter, conformément aux pouvoirs lui conférés par l'article 5 des statuts, le capital social de la Société à concurrence de deux cent trente-quatre mille cinq cent trente-cinq euros (EUR 234.535,-), pour porter le capital de son montant actuel de trois millions neuf cent vingt-trois mille dix euros (EUR 3.923.010,-) à quatre millions cent cinquante-sept mille cinq cent quarante-cinq euros (EUR 4.157.545,-), par apports en numéraire relatif à la conversion de bons de souscription d'actions «GB 3» et de bons de souscription d'actions «GB 4» telle que décrite au paragraphe suivant et par l'émission corrélative de six mille sept cent une (6.701) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-cinq euros (EUR 35,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et (ii) de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission de ces actions nouvelles effectuée dans le cadre du capital autorisé.

La souscription des six mille sept cent une (6.701) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-cinq euros (35,- EUR) chacune, ainsi que le constate et l'accepte le Conseil d'Administration, a été faite comme suit:

1) Souscription de trois cent soixante-dix-huit (378) actions par la société «AURORE INVEST FUND», avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, en contrepartie de la conversion de

quatre-vingt-six (86) bons de souscription d'actions «GB 3» et de deux cent quatre-vingt-douze (292) bons de souscription d'actions «GB 4»;

2) Souscription de trois (3) actions par la société «CB2D», avec siège social à F-60940 Angicourt, 106, rue du Colonel Fabien, France, en contrepartie de la conversion de trois (3) bons de souscription d'actions «GB 3»;

3) Souscription de vingt-quatre (24) actions par la société «ING LUXEMBOURG», avec siège social à L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch, Grand-Duché de Luxembourg, en contrepartie de la conversion de neuf (9) bons de souscription d'actions «GB 3» et de quinze (15) bons de souscription d'actions «GB 4»;

4) Souscription de quatre-vingt-dix-huit (98) actions par Monsieur Jean-Marc LOISEAU, demeurant à CH-1066 Epalinges, 1A, chemin de la Biolleyre, Suisse, en contrepartie de la conversion de trente-sept (37) bons de souscription d'actions «GB 3» et de soixante et un (61) bons de souscription d'actions «GB 4»;

5) Souscription de mille sept cent vingt-six (1.726) actions par la société «LONG WAVE S.A.», avec siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, en contrepartie de la conversion de sept cent quatre-vingt-quinze (795) bons de souscription d'actions «GB 3» et de neuf cent trente et un (931) bons de souscription d'actions «GB 4»;

6) Souscription de cent vingt-deux (122) actions par la société «LONG SEA LIMITED», avec siège social à Félix House, 24, Dr Joseph Riviere Street, Port Louis, Maurice, en contrepartie de la conversion de quarante-neuf (49) bons de souscription d'actions «GB 3» et de soixante-treize (73) bons de souscription d'actions «GB 4»;

7) Souscription de deux mille deux cent quatre-vingt-sept (2.287) actions par la société «PLANET MOD», avec siège social à F-93390 Clichy-sous-Bois, 2, allée de la Fosse Maussoin, France, en contrepartie de la conversion de neuf cent quatre (904) bons de souscription d'actions «GB 3» et de mille trois cent quatre-vingt-trois (1.383) bons de souscription d'actions «GB 4»;

8) Souscription de cent quarante-huit (148) actions par Monsieur Arnaud SANSON, demeurant à F-92100 Billancourt, 6, rue Alsace Lorraine, France, en contrepartie de la conversion de soixante (60) bons de souscription d'actions «GB 3» et de quatre-vingt-huit (88) bons de souscription d'actions «GB 4»;

9) Souscription de mille neuf cent quinze (1.915) actions par la société «SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING (SUISSE) S.A.», avec siège social à CH-1001 Lausanne, 20, avenue de Rumine, Suisse, en contrepartie de la conversion de sept cent quatorze (714) bons de souscription d'actions «GB 3» et de mille deux cent un (1.201) bons de souscription d'actions «GB 4».

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs, comme il est décrit et constaté dans les prédites résolutions par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil d'Administration a, dans sa réunion précitée du 8 janvier 2014, donné mandat à Madame Laura Bretonneau, prénommée, de faire acter l'augmentation de capital dans les formes légales par-devant notaire.

Toutes les nouvelles actions ayant été souscrites et libérées en espèces par les souscripteurs, la somme de deux cent trente-quatre mille cinq cent trente-cinq euros (234.535,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de ladite Société, comme il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'apport en espèces d'un montant de deux cent trente-quatre mille cinq cent trente-cinq euros (234.535,- EUR) à la Société est porté au compte capital social de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital de la Société, l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à quatre millions cent cinquante-sept mille cinq cent quarante-cinq euros (EUR 4.157.545,-), représenté par cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-sept (118.787) actions d'une valeur nominale de trente-cinq euros (35,- EUR), chacune. Des actions de Classe B à dividende prioritaire de 10% de la valeur nominale de l'action libérée, augmentée le cas échéant de 10% de la valeur de la Prime d'émission, à définir par le Conseil d'administration, attachée à l'action émise avec valeur nominale de trente-cinq euros (35,- EUR) par action avec droit de vote pourront être créées pour un nombre maximum de vingt mille (20.000) actions de Classe B. Les actions de Classe B se transformeront en actions de Classe A au deuxième anniversaire de la date de leur émission.»

Et dans sa version anglaise de l'article 5, alinéa 1^{er} :

“ **Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is fixed at four million one hundred fifty-seven thousand five hundred forty-five euro (EUR 4,157,545.-) represented by one hundred and eighteen thousand seven hundred eighty-seven (118,787) shares with a par value of thirty-five euro (EUR 35.-) each. Class B Preferred Shares may be issued with the right of a priority dividend of 10% of the paid-up par share value which Preferred Shares may be increased by a 10% share premium as to be determined by the Board of Directors, together with the issued share with a par value of thirty-five euro (35.- EUR) per share with voting right up to a maximum number of twenty thousand (20,000) Class B Shares. The Class B Shares will be transformed into Class A Shares on the second anniversary of the date of their issue.”

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1700,-.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bretonneau, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 février 2014. Relation: LAC/2014/6095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027251/146.

(140033057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.537.749,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.154.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014027261/10.

(140033194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

International Essences Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 184.640.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le douze février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1. - Madame Sofia LLUCH SAUNIER, industrielle, née le 7 avril 1967 à Barcelone (Espagne), demeurant à E-08230 Matadepera (Espagne), 18, Crer. Ricard Marlet,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Matadepera, le 26 novembre 2013,

2. - Madame Eva LLUCH SAUNIER, industrielle, née le 9 février 1969 à Barcelone (Espagne), demeurant à E-08172 Sant Cugat Del Valles (Espagne), 44, Crer. Bergara,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Sant Cugat Del Valles, le 26 novembre 2013.

Les procurations prémentionnées, signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «INTERNATIONAL ESSENCES SARL», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du(des) gérant(s).

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

La société s'engage à indemniser tout gérant des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente de gérant de la société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération:

Les parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1. - Madame Sofia LLUCH SAUNIER, prénommée, cinquante parts sociales	50
2. - Madame Eva LLUCH SAUNIER, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire:

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
2. - Sont nommées gérantes et ce, pour une durée indéterminée:
 - Madame Sofia LLUCH SAUNIER, prénommée,
 - Madame Eva LLUCH SAUNIER, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'une des gérantes.

3. - Le siège social est fixé à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. KIRSCH, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: LAC/2014/6911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014027301/111.

(140032764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

**McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 662.630.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.329.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

McGraw-Hill International Holdings LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered address at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered at the Secretary of State, Division of Corporations of the State of Delaware under number 20-0488658.

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on October 21, 2013; such proxy after signature "ne varietur" by the Proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (a private limited liability company), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.329 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 10 December 2009, and whose articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 February 2010 n°219 page 10466. The Articles were last amended on 29 March 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 May 2010, n°1042, page 50001.

The appearing party representing the Company's whole share capital requires the notary to enact the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l." to "McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l." and subsequently to amend article 1 of the Articles, so as to reflect the Company's new name, which shall now read as follows:

" Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and forty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

McGraw-Hill International Holdings LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secretary of State, Division of Corporation of the State of Delaware sous le numéro 20-0488658.

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous sein privé lui délivrée à Luxembourg, le 21 octobre 2013; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est actuellement l'associé unique (l'"Associé Unique") de "McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.329 (la "Société") et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu le 10 décembre 2009 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 219, p. 10466 en date du 2 février 2010, et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant, le 29 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 mai 2010 no. 1042, page 50001.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Associé décide de modifier la dénomination de la Société de "McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l." en "McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l." et de modifier l'article 1 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci dessus, qui se lira désormais comme suit:

" Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la "Loi"), ainsi que par les présent statuts de la Société (ci-après définis comme les "Statuts")."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent quarante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013/60256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014027345/95.

(140033126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

High Road Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014027265/12.

(140032787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Restaurant Jian Xing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 202, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.793.

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Madame Chaoqin ZHOU, restaurateur, née à ZHEJIANG (Chine) le 10 septembre 1963, demeurant à L-1471, 198, route d'Esch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 décembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Les comparants, représentés comme ci-avant, sont les seuls et uniques associés de «RESTAURANT JIAN XING S.à r.l.», ayant son siège social au 5202, route d'Esch L-1471 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1485 en date du 16 juin 2008 («la Société»),

immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.793.

Les Associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités.

3. Divers.

Première résolution:

L'Associée Unique décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation») avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'Associée Unique décide de nommer Madame Chaoqin ZHOU, prénommée, née à ZHEJIANG (Chine) le 10 septembre 1963, demeurant à L-1471, 198, route d'Esch en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Troisième résolution:

L'associée unique donne démission aux gérants actuels de la Société, savoir: Madame Chaoqin ZHOU, Madame Dongqin ZHOU, Monsieur Ji JIAN XING avec effet immédiat et leur confèrent pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06.01.2014. Relation: LAC/2014/599. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.02.2014.

Référence de publication: 2014026288/58.

(140031751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

BAGAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 182.129.

L'an deux mille treize.

Le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Bagan S.A., avec siège social à L-8030 Luxembourg, 163 Rue du Kiem, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-Sur-Attert, en date du 3 décembre 2013, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («la Société»).

Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000), représenté par trente-cinq (35) actions numérotées de 1 à 35, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune.

La séance est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000), afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000) à un montant de sept millions cinq cent trente-cinq mille euros (EUR 7.535.000), par apport en numéraire, pour un montant de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000), par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune;

2. Libération des apports;

3. Modification des articles 5, 14 et 15 des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés. La liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société par apport en numéraire pour un montant de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000);

afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000) à un montant de sept millions cinq cent trente-cinq mille euros (EUR 7.535.000), par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune;

de sorte que le capital est dorénavant représenté par sept mille cinq cent trente-cinq (7.535) actions.

Deuxième résolution

Les actionnaires déclarent libérer intégralement leur apport en numéraire d'un montant de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000), chaque actionnaire déclarant souscrire dans une proportion égale à celle des actions qu'il détient déjà.

Ce montant de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 5, 14 et 15 des statuts de la Société.

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept millions cinq cent trente-cinq mille euros (EUR 7.535.000), représenté par sept mille cinq cent trente-cinq (7.535) actions numérotées de un (1) à sept mille cinq cent trente-cinq (7.535) ayant chacune une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-), entièrement libérées.

Art. 14. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Toutes les actions donnent droit à la même participation dans le bénéfice annuel net de la Société. Cependant, pour la période du 17 décembre 2013 au 31 décembre 2023, en cas de distribution du bénéfice annuel net, les détenteurs des actions portant les numéros 381 à 7.535 auront droit, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice, au paiement d'un dividende annuel correspondant à la somme des deux composantes suivantes:

- Composante 1:

90% du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession d'actions pendant l'exercice.

Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues par la Société réalisées au cours de l'exercice suite à tout acte de disposition par la Société ainsi qu'au rachat d'actions propres par toute société dont les titres sont détenus ou à la liquidation de celle-ci.

Les plus- et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de cession.

Si dans un exercice le résultat découlant de la cession d'actions est négatif, le détenteur d'actions portant les numéros 381 à 7.535 n'aura droit à 90% du bénéfice net, calculé comme décrit ci-avant, qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

- Composante 2:

3,7% ou, s'il est inférieur, le taux moyen belge des obligations linéaires à 10 ans du troisième trimestre de l'année qui précède l'exercice concerné augmenté de 0,7% (zéro virgule sept pourcents), appliqué à la valeur nominale ou à défaut au pair comptable des actions portant les numéros 381 à 7.535 et au montant total des bénéfices liés aux actions portant les numéros 381 à 7.535 des années précédentes non encore distribués tel qu'il résulte de l'addition des deux composantes, pour autant que ces montants soient reflétés dans les fonds propres comptables de la Société.

Si un exercice a une durée supérieure ou inférieure à douze mois, le pourcentage déterminé comme décrit ci-avant, est multiplié par une fraction dont le numérateur est égal au nombre de jours total de l'exercice et le dénominateur est égal à trois cent soixante-cinq.

Le dividende préférentiel résultant de cette deuxième composante est plafonné au rendement net des valeurs mobilières et avoirs en banque détenus par la Société.

Pour les bénéfices annuels réalisés au cours de la période du 17 décembre 2013 au 31 décembre 2023, toute distribution de dividende supplémentaire par la Société se fera uniquement aux porteurs d'actions portant les numéros 1 à 380 proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Concernant ces bénéfices, les autres actionnaires n'auront pas droit à une autre distribution de dividende en dehors du dividende prévu à l'alinéa 2 du présent article. Durant les exercices ultérieurs, les bénéfices annuels nets réalisés au cours de la période du 17 décembre 2013 au 31 décembre 2023 et non attribuables aux porteurs d'actions portant les numéros 381 à 7.535 conformément à l'alinéa 2 du présent article seront distribués aux seuls porteurs des actions portant les numéros 1 à 380.

Dans l'hypothèse où les dividendes relatifs aux bénéfices annuels nets n'auraient pas été entièrement distribués aux porteurs d'actions portant les numéros 381 à 7.535 conformément à l'alinéa 2 du présent article ou si la Société décide de ne pas distribuer de dividendes pour une année donnée au cours de la période du 17 décembre 2013 au 31 décembre 2023, ces montants seront reportés aux années comptables ultérieures jusqu'à ce que l'assemblée générale décide de leur distribution, et se cumuleront avec les montants distribuables au profit des détenteurs d'actions portant les numéros 381 à 7.535.

Avant le 31 décembre 2023, l'assemblée générale se prononcera sur le sort à réserver aux droits économiques des actions portant les numéros 381 à 7.535 et décidera soit de procéder à leur rachat à valeur nominale (plus les profits accumulés et non entièrement payés le cas échéant qui leur seraient encore dus sur base de l'alinéa 2), soit de les reconduire pour une nouvelle période de dix ans; cette décision sera prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

A défaut pour l'assemblée générale de prendre une décision concernant le rachat ou la reconduction des droits économiques des actions portant les numéros 381 à 7.535 avant le 31 décembre 2023, les droits économiques de ces dernières seront automatiquement éteints pour les profits futurs de la Société et les actions portant les numéros 381 à 7.535 participeront alors au bénéfice annuel de la Société à partir du 1^{er} janvier 2024. Malgré cette extinction des droits économiques concernant les profits réalisés à partir de l'année 2024, les actions portant les numéros 381 à 7.535 conserveront, en cas de distribution de dividendes, de rachat ou de liquidation, leurs droits aux profits réalisés au cours de la période du 17 décembre 2013 au 31 décembre 2023 en exécution de l'alinéa 2 du présent article et qui n'auraient pas été distribués.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividende pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 15. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Pour la période du 17 décembre 2013 au 31 décembre 2023, le boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société, sera distribué aux seuls détenteurs d'actions portant les numéros 1 à 380 proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société, à condition toutefois que la Société se soit acquittée de l'intégralité de ses dettes et ait au préalable remboursé aux détenteurs des actions portant les numéros 381 à 7.535 (i) le capital social et le montant de la prime d'émission, si elle existe, représenté par les actions qu'ils détiennent et (ii) les dividendes leur revenant par application de l'alinéa 2 de l'article 14.

A l'issue de cette période, le boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société; toutefois, les dividendes revenant aux porteurs des actions portant les numéros 381 à 7.535 par application de l'alinéa 2 de l'article 14 leur seront payés en priorité et la partie du boni de liquidation se rapportant à des résultats relatifs à ladite période sera distribuée aux seuls porteurs des actions portant les numéros 1 à 380.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014026500/146.

(140032004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.507.849,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.159.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014027262/10.

(140033166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Café des Rochers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 116.436.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Madame Maggy MERRES, commerçante, née le 23 février 1951 à Wiltz, demeurant à L-9366 Ermsdorf, Gilsduerferstrooss 19.

I.- Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seul et unique associée de la société à responsabilité limitée «CAFE DES ROCHERS S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, Rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 116.436, a été constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 11 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1452 du 28 juillet 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées et appartenant intégralement à l'associée unique, pré-qualifiée.

III.- La comparante, Madame Maggy MERRES, pré-qualifiée, en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'est ensuite réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes:

1.- La comparante, Madame Maggy MERRES, pré-qualifiée, a décidé en tant qu'associée unique de la Société, de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

2.- La comparante, Madame Maggy MERRES, pré-qualifiée, en sa qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération, assume le rôle de liquidateur de la Société.

3.- La comparante, Madame Maggy MERRES, pré-qualifiée, déclare que les activités de la Société ont cessé, qu'en vertu des comptes établis de la Société au 31 octobre 2013 tout le passif connu de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, a été payé ou dûment provisionné, que la comparante, Madame Maggy MERRES, pré-qualifiée, en tant qu'associée unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la

Société à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société dissoute et tout passif payé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa propre personne.

Dans ce contexte, la comparante, Madame Maggy MERRES, préqualifiée, déclare, en particulier, que la Société n'a plus eu d'activités quelconques après le 31 janvier 2012.

4.- L'associée unique, Madame Maggy MERRES, pré-qualifiée, accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra toute autre étape requise afin de transférer à lui-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société.

5.- Partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

7.- Les livres comptables et tous autres documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans, à compter de la date des présentes, à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, Rue de l'Eglise.

8.- Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

9. - Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la Société et du comparant prénommé, lequel s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société pour ce qui est du paiement desdits frais et honoraires envers le notaire soussigné.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MERRES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15915. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014024526/59.

(140029440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Domtar Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 182.229.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014025235/11.

(140030528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Iceberg Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 184.524.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth day of December.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EM S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of EUR 12,500,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ICEBERG LUXEMBOURG S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

3.5. The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form without nominal value.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits.

They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

EM S.à r.l., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without nominal value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Eugenio Minvielle W.F., businessman, born on April 26, 1964, in Mexico, with residence at Hermansstraat 11, Amsterdam, 11011 DG, the Netherlands.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period until such authority is revoked:

- Mr. Giuseppe di Modica, Business Unit Manager, born on May 31, 1974 in Enna, Italy, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 103337.

3. The registered office of the Company is located at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour de décembre,

Par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EM S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 12.500,

représentée ici par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "ICEBERG LUXEMBOURG S.à r.l. " (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.5. La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, engager et gérer tous brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(v) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vi) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou de(s) gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser le trop-perçu à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

EM S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Eugenio Minvielle W.F., homme d'affaire, né le 26 avril 1964, à Mexico, résident à Hermansstraat 11, Amsterdam, 11011 DG, Pays-Bas.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée jusqu'à ce que cette autorité soit retirée:

- M. Giuseppe di Modica, Business Unit Manager, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, de résidence professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103337.

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014025392/514.

(140030265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Jovira Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.488.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 17 février 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission de Read S.à r.l., avec siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat;

3. Nomination de Mélanie Wilkin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

4. Nomination d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll L - 1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat; et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2014.

Référence de publication: 2014026736/22.

(140032447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Ireco Trading and Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.051.

Les comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IRECO TRADING AND PRODUCTION S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014026729/12.

(140032530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

"Management Business Technology S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 100.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014026787/10.

(140032663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

MadfreaX, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3425 Dudelange, 46, rue Nic Bodry.
R.C.S. Luxembourg F 1.139.

Art. 3. L'association à son siège social à Luxembourg, 46, rue Nic Bodry à 3426 Dudelange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit à Dudelange, par simple décision du conseil d'administration.

Dudelange, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014026784/10.

(140032180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

McKesson Luxembourg Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 182.481.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 4 février 2014, l'associé unique de la Société, McKesson Corporation, a cédé toutes les 500 parts sociales détenues dans la Société à McKesson US Finance Corporation.

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique de la Société est McKesson US Finance Corporation, une société constituée au Delaware et ayant son siège social à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson Luxembourg Finance I S.à. r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014026794/17.

(140032158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Munawwar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le February 20, 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014026807/12.

(140032377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

LSH CO, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 152.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014026771/12.

(140032545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Locadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.753.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L130016738

Date: 28/01/2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014026767/13.

(140032445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.169.

Par décision du Conseil d'Administration du 8 février 2014, Madame Magali Micheletti, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Cédric Jauquet démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Lors de ce même Conseil d'administration M. Guy Baumann a été nommé Président du Conseil d'administration.

Luxembourg, le 18 Février 2014.

Pour: LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Elisa Armandola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2014026776/19.

(140032067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Letool, Société à responsabilité limitée,

(anc. Buyadvisor S.à r.l.).

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 170.472.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014026763/10.

(140031983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

International Automotive Components Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2014026703/12.

(140032372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Induno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 59.679.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2014

1. Transfert de siège social:

Le Conseil d'Administration de la Société, à l'unanimité, décide de transférer le siège social de la Société du 50 Val Fleuri à 1526 Luxembourg au 15 rue Astrid à 1143 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014026716/13.

(140032422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Intégral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 4.072.

—
Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTEGRAL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014026701/12.

(140032599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

G.O. III Luxembourg Oxford Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.452.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014027230/10.

(140032905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

G.O. III Luxembourg Oxford Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.452.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014027232/10.

(140032909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.
